



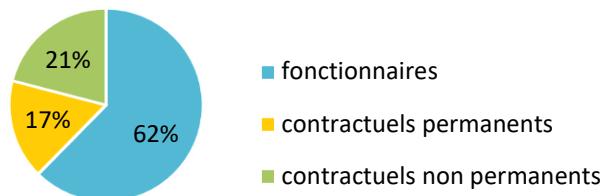
## COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Hérault.

**Effectifs**

→ **444 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > 277 fonctionnaires
- > 74 contractuels permanents
- > 93 contractuels non permanents



→ **Aucun contractuel permanent en CDI**

→ **2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

→ **Précisions emplois non permanents**

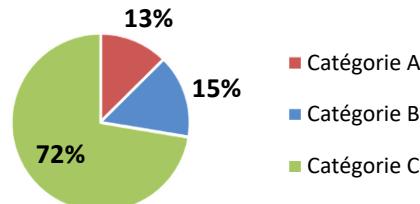
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 88 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et 28 intérimaires

**Caractéristiques des agents permanents**

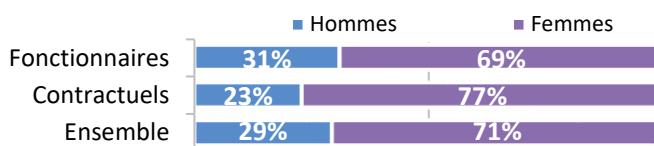
→ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	25%	22%	24%
Technique	43%	34%	41%
Culturelle	0%		0%
Sportive	1%	3%	2%
Médico-sociale	16%	19%	16%
Police	5%		4%
Incendie			
Animation	10%	23%	13%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

→ **Répartition des agents par catégorie**



→ **Répartition par genre et par statut**

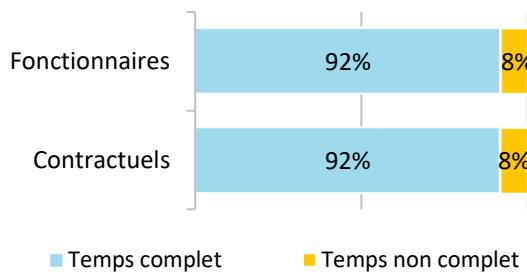


→ **Les principaux cadres d'emplois**

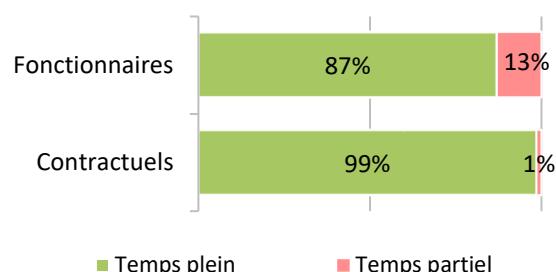
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	34%
Adjoints administratifs	15%
Adjoints d'animation	11%
Auxiliaires de puériculture	7%
Attachés	5%

## — Temps de travail des agents permanents

### ► Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ► Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	29%	6%
Technique	9%	12%
Médo-sociale	7%	14%

### ► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

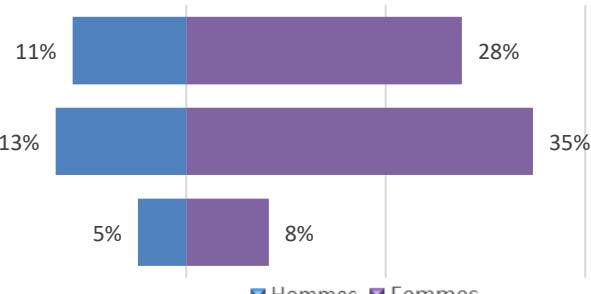
5% des hommes à temps partiel  
13% des femmes à temps partiel

## — Pyramide des âges

### ► En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,78
Contractuels permanents	36,42
Ensemble des permanents	44,59
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	36,59

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

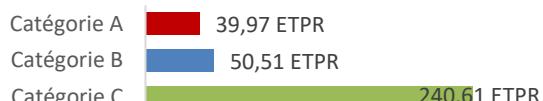
## — Équivalent temps plein rémunéré

### ► 373,32 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 267,02 fonctionnaires
- > 64,07 contractuels permanents
- > 42,23 contractuels non permanents

679 442 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



- > 4 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > Un agent détaché au sein de la collectivité
- > 4 agents détachés dans une autre structure
- > 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## — Positions particulières

> 26 agents en disponibilité

## Mouvements

- En 2024, 45 arrivées d'agents permanents et 57 départs

15 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
363 agents	351 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↘	-1,1%
Contractuels	↘	-10,8%
Ensemble	↘	-3,3%

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 034-213400575-20251208-DEL2025\_12\_23-DE

**S2O**

### Principales causes des départs d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	35%
Mutation	23%
Mise en disponibilité	19%
Démission	14%
Détachement	4%

### Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	58%
Remplacements (contractuels)	20%
Voie de mutation	11%
Voie de détachement	7%
Réintégration et retour	4%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

- 4 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 25% des nominations concernent des femmes

- 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- 150 avancements d'échelon et 17 avancements de grade

## Sanctions disciplinaires

- 4 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	2	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	1	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Autres	75%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	25%

## ► Les charges de personnel représentent 63,23 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	26 794 556 €	Charges de personnel*	16 943 118 €	Soit 63,23 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	10 319 296 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	1 579 843 €	
IFSE :	859 518 €	
CIA :	236 138 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	281 838 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	49 801 €	
Supplément familial de traitement :	64 436 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

## ► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	57 659 €	47 356 €	35 055 €		29 826 €	25 885 €
Technique	58 227 €		37 308 €		27 615 €	24 863 €
Culturelle						s
Sportive	s		35 958 €	25 513 €		
Médico-sociale	35 408 €	28 686 €	32 226 €	25 687 €	26 258 €	s
Police					39 753 €	
Incendie						
Animation			34 695 €		25 955 €	24 048 €
<b>Toutes filières</b>	<b>49 144 €</b>	<b>35 830 €</b>	<b>34 614 €</b>	<b>27 531 €</b>	<b>28 926 €</b>	<b>24 910 €</b>

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

## ► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15,31 %

### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	<b>15,88%</b>
Contractuels sur emplois permanents	<b>12,40%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>15,31%</b>

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 10757 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ 78 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

## ► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 644 €	1 878 €	18%	10 490 €	2 110 €	17%	6 843 €	675 €	9%	8 456 €	1 518 €	15%
Catégorie B	4 177 €	842 €	17%	5 773 €	1 148 €	17%	1 995 €	452 €	18%	6 006 €	1 095 €	15%
Catégorie C	1 461 €	604 €	29%	1 452 €	593 €	29%	1 047 €	355 €	25%	658 €	360 €	35%

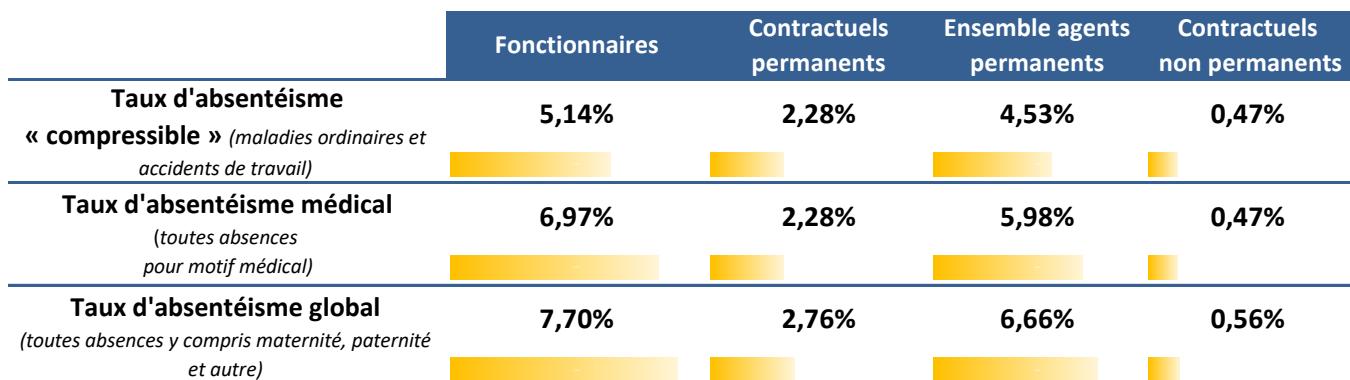
\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

## Absences

- En moyenne, 25,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

- > En moyenne, 25,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent



Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 44,2 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

- **44 accidents du travail déclarés au total en 2024**

- > 9,9 accidents du travail pour 100 agents

- > En moyenne, 32 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

### ► ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

### ► FORMATION

210 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **7 289 €**

Coût par jour de formation : **35 €**

### ► DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **26 393 €**

### ► DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 28 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 3 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 86 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 82 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 43 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

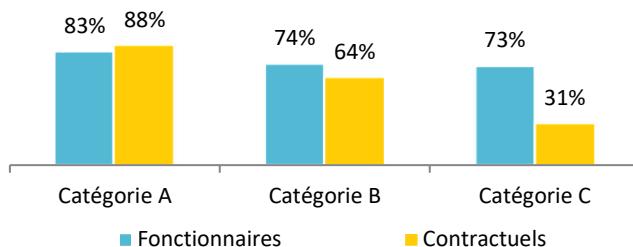
Dernière mise à jour : **2023**

## Formation

En 2024, 67,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

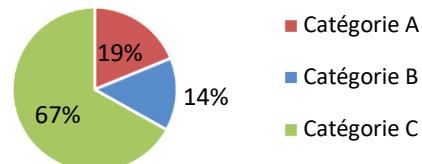
872 jours de formation ont été suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



144 411 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 2,5 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	72 %
Coût de la formation des apprentis	17 %
Frais de déplacement	0 %
Autres organismes	11 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	65%
Autres organismes	24%
Interne à la collectivité	11%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
<b>Montant global des participations</b>	<b>22 595 €</b>	<b>16 700 €</b>
<b>Montant moyen par bénéficiaire</b>	<b>167 €</b>	<b>114 €</b>

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

## Relations sociales

Jours de grève

356 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

4 réunions en 2024 dans la collectivité  
3 réunions de la F3SCT

## — Précisions méthodologiques —

### ► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

#### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

*Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

### ► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraits du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.